

NÉGOCIATIONS : MISE À JOUR

Février a été un mois occupé pour le comité de négociation. Plusieurs réunions ont eu lieu avec Postes Canada pour lui communiquer nos revendications et recevoir ses demandes.

Malheureusement, les réunions n'ont pas toujours été faciles. L'employeur s'en prend toujours plus à nos droits et à nos conditions de travail. Attendons-nous, d'ici les prochaines semaines, à des demandes accrues de reculs. Nous devons donc nous préparer pour dire à l'employeur que nous n'accepterons aucun recul.

Taux des heures supplémentaires :

L'employeur veut cesser de payer à taux double les heures supplémentaires à partir de la troisième heure supplémentaire (clause 15.01 – unité urbaine).

Congé de mariage : L'employeur veut supprimer le congé de mariage pour les deux unités.

Temps pour se laver : L'employeur veut supprimer les cinq minutes accordées pour se laver (clause 14.20 – unité urbaine).

Congé annuel : L'employeur exige de nombreux reculs en matière de congé annuel :

- Bloquer dans les calendriers de congé annuel des FFRS et du groupe 2 tout congé annuel durant la période de pointe des Fêtes;
- Supprimer la superposition des congés annuels;
- Cesser de réafficher les semaines de congé annuel qui se libèrent durant l'année.

Régime de congé annuel à deux paliers

Postes Canada impose encore plus de reculs aux employées et employés réguliers nouvellement embauchés. L'employeur veut mettre en place un régime de congé annuel à deux paliers, où les personnes nouvellement embauchées ont droit à moins de congés annuels que les travailleurs et travailleuses en place.

Pour les personnes nouvellement embauchées, Postes Canada propose les mesures suivantes :

- Limiter les congés annuels à six semaines au lieu de sept semaines;
- Imposer dix années d'attente avant l'obtention d'une semaine de congé annuel de plus;
- Supprimer la semaine de congé de préretraite.

Cette lutte, nous l'avons déjà menée et nous l'avons remportée.

Pour nous, cette situation n'est pas nouvelle. En 2016 et en 2018, l'employeur s'en est pris aux congés annuels, au congé de préretraite et au temps pour se laver. Nous nous sommes montrés fermes, et nous avons maintenu nos droits.

Les négociations ne sont pas terminées. Le comité de négociation fera tout en son pouvoir pour s'opposer aux attaques de Postes Canada. Cependant, chacune et chacun d'entre nous doit faire sa part pour veiller au maintien de nos droits.

J'encourage tous les membres à participer activement aux négociations. Préparons-nous à faire savoir à Postes Canada que nous sommes prêts pour la riposte!

Pour obtenir des mises à jour sur les négociations et d'autres nouvelles du Syndicat par courriel, abonnez-vous à Somm@ire :
<https://www.sttp.ca/fr/sommaire-sttp>.

Solidarité,



Jan Simpson
Présidente nationale

2023 – 2027 Bulletin n° 76

/map scfp 1979 - /bt sepb 225

Balayez le code QR pour voir les bulletins parus récemment >

Le STTP reconnaît, en tout respect, que son bureau est situé sur le territoire traditionnel et non cédé des peuples anishinaabés.

